



○ Politique de la vieillesse dans la Vallée de la Jogne

Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des seniors »

Réalisé par :

La Commission Senior+ de la Vallée de la Jogne représentée par les
communes de Châtel-sur-Montsalvens,
Crésuz, Jaun et Val-de-Charmey, en collaboration avec le Réseau Santé
et Social de la Gruyère (RSSG)

Date : 12 janvier 2021



Sommaire

Une politique communale de la vieillesse : une nécessité	4
Catalogue de mesures à développer	7
Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail	8
Thème n° 2 : Infrastructures et habitat	9
Thème n° 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée	11
Thème n° 4 : Vie associative et communautaire, développement personnel	12
Thème n° 5 : Information et communication	14
Plan de mesures 2021-2025 et mise en place	15



Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « Senior+ » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci**.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublage de la population des personnes de 65 ans et plus**.



La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;
- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

La loi sur les Seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF) ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- à l'inclusion des seniors dans la société ;
- à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;
- au maintien de leur autonomie.

Relevons que les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s. Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, elles ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et/ou Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour rappel, une enquête des besoins a été effectuée en 2019 dans toute la Vallée de la Jogne auprès de toutes les personnes âgées de 65 ans et plus. Voici ce qui en est ressorti :

La Vallée de la Jogne compte une population permanente de 3874 habitants (au 31 décembre 2019), dont 979 seniors. Au cœur de la Gruyère, la Vallée de la Jogne offre une qualité de vie incontestable, dans un environnement préservé. Les activités sportives et culturelles y sont multiples, attirant toujours plus de touristes et de résidents.

Selon l'enquête réalisée auprès des habitants de 65 ans et plus résidant dans la vallée de la Jogne, il ressort que la plupart d'entre eux :

- vit en couple ;
- souffre peu de solitude ;
- peut compter sur son entourage familial ;
- se sent incluse et respectée ;
- fait partie d'associations ou de sociétés ;
- connaît des problèmes de logements inadaptés à leur condition ;
- se sent en sécurité dans ses déplacements ;
- est propriétaire de son logement.



Leurs besoins s'orientent principalement sur :

- l'adaptation et la sécurité des routes, trottoirs, accès aux infrastructures, trafic routier, passages piétons ;
- la création d'espaces verts et conviviaux, de sentiers adaptés, de bancs ;
- l'aide administrative propre aux prestations liées aux finances, procédures administratives, etc. ;
- le développement de l'information et de la communication spécifique aux aînés ;
- le développement d'activités culturelles et sportives et d'évènements festifs en lien avec leur condition de santé ;
- l'adaptation de leur habitat ;
- le développement de la cohésion intergénérationnelle ;
- la nomination d'une personne de référence faisant partie de l'administration communale à qui s'adresser.

Au vu de cet échantillonnage, des besoins relevés et de ce qui existe dans la Vallée de la Jogne, la mise en place d'une politique de vieillesse a tout son sens.

A ce jour, la population des aînés principalement concernée se trouve dans la tranche d'âge 70 à 90 ans. La Vallée de la Jogne présente tous les atouts pour l'installation des retraités à venir : offrant une belle qualité de vie, elle dispose de toutes les commodités (cabinets médicaux, proximité avec les villes, autoroutes, etc.).

Ainsi, la politique de la vieillesse doit privilégier plusieurs tranches d'âge et catégories d'individus, tantôt les actifs et autonomes financièrement, tantôt les personnes en situation de précarité. Elle doit s'établir sur un plan stratégique à 5 ou 10 ans, pour garantir la faisabilité et la justesse des actions à entreprendre, leur maîtrise dans le temps et surtout leur pérennité.



Catalogue de mesures à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si, pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.

De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par les conseillers communaux dans le dernier chapitre du document.



Thème n° 1

Garantir les moyens d'existence, soutien au travail



L'enquête réalisée n'évalue pas les besoins en matière de soutien au travail, ni d'aide pour la préparation à la retraite.

Cependant, il est envisageable :

- De favoriser le maintien dans la société des jeunes seniors actifs et des personnes en retraite anticipée en leur offrant la possibilité d'exercer un emploi complémentaire, tout en profitant de leurs compétences.
Par exemple : création d'une bourse aux emplois temporaires dans la région, qui seraient rémunérés à un tarif très bon marché ou sur une forme d'échanges : remontées mécaniques, personnel communal, personnel de restauration, etc.
- De s'appuyer sur le réseau administratif et médico-social existant pour détecter les besoins :
 - Détection des pertes d'autonomie, anticipation des besoins de curatelles et des entrées en EMS, en maintenant un contact régulier avec les seniors de la commune et auprès des agences AVS.
 - Signalement systématique, lors de la réception des taxations fiscales des seniors, des ayant-droits aux prestations complémentaires.
 - Mise à disposition ponctuelle d'un(e) assistant(e) sociale pour la Vallée de la Jogne, d'entente avec les assistants sociaux de Pro Senectute.
- D'introduire des soutiens financiers :
 - Octroi d'un subside pour les abonnements de transport aux bénéficiaires des prestations complémentaires.
 - Mise à disposition de sacs poubelles gratuits pour les personnes incontinentes.
 - Octroi d'une subvention pour la téléphonie et la TV à l'attention des seniors en situation de précarité.



Thème n° 2

Infrastructures et habitat



La Vallée de la Jogne dispose d'une offre de services bien étoffée dans son centre village et à ses limites extérieures. L'accès aux villages de la Vallée n'est pas toujours aisé pour les seniors, notamment en période hivernale, lors de manifestations ou d'afflux de circulation.

L'enquête relève les problèmes des distances entre habitats et centre village, des transports, de l'inconfort et de l'insécurité en tant que piétons, du manque de bancs, des trottoirs en mauvais état, du parcage sauvage, des véhicules sur les trottoirs, du manque d'éclairage, de l'absence d'habitats adaptés. Il faut donc favoriser le déplacement facilité et sécuritaire pour les seniors.

Il est envisageable de prévoir :

- la pose de rampes, de mains-courantes, de signaux visuels ou sonores, de pictogrammes ;
- l'installation d'éclairages publics ou locaux ;
- l'abolition de certains seuils de trottoirs, de portes, d'accès aux abris bus et autres ;
- l'assurance de déneigement et de salage ciblés ;
- un périmètre d'ouverture de portes des espaces publics respectueux des normes pour handicapés ;
- la création suffisante de places de parcs pour handicapés dans l'ensemble des parkings, mais aussi à proximité des services ;
- l'aménagement de WC publics dans les nouveaux lieux de manifestations ;
- l'aménagement du centre village, de ses trottoirs, des accès aux arrêts de bus en conformité avec le projet ;
- l'installation de places et d'espaces de repos extérieurs avec des assises adaptées, ergonomiques et accessibles en toutes saisons dans les lieux publics ;
- l'appel à la construction d'appartements adaptés au centre des villages ;
- le développement de maisons sociales pour les plus démunis et de maisons intergénérationnelles.

La Vallée de la Jogne est un paradis pour les marcheurs, les randonneurs, les cyclistes et dispose de nombreux sentiers pédestres, de randonnées et de pistes VTT. Aussi, la pratique du vélo électrique et de la trottinette se développe. Mais peu de ses activités sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en fauteuil ou seulement sur de courtes distances. Des



améliorations peuvent être envisagées afin de répondre au besoin de marcher en toute sécurité seul ou accompagné, clairement identifié dans le questionnaire, avec des espaces de repos suffisants (bancs).

Les améliorations devraient porter sur :

- l'identification visuelle des chemins et sentiers adaptés par des panneaux spécifiques ;
- l'installation de bancs publics et autres assises adaptées, ergonomiques et facilement accessibles toute l'année, en nombre suffisant sur les parcours ;
- la création de certains chemins et sentiers adaptés aux fauteuils roulants ;
- l'assurance du déneigement de certains chemins ou de leur accès l'hiver ;
- des règles de cohabitation entre les piétons, les vélos, les trottinettes ;
- l'apposition de pictogrammes aux portes d'entrée des tronçons de mixité de ces trois modes.

La Vallée de la Jogne a l'avantage de mettre à disposition de sa population un centre sportif à Charmey. Des aménagements récents permettent aux personnes en situation de handicap et des personnes âgées d'accéder au bassin de la piscine au moyen de rampes et de lift.

A l'instar de ce centre sportif, les améliorations pourraient porter sur l'adaptation de locaux publics.



Thème n° 3

Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée



La Vallée de la Jogne dispose de structures qui interviennent auprès de la population senior et handicapée telles que les aides et les soins à domicile, l'association Alzheimer Suisse, Diabète Fribourg, Caritas Fribourg, ProSenectute. Le catalogue complet se trouve sur les sites des communes.

Il est envisageable de :

- créer un « PassePartout » à l'échelle de la Vallée de la Jogne, d'entente avec celui qui fonctionne en Gruyère ;
- développer l'information et l'organisation des services existants tels que :
 - L'association des proches aidants
 - L'association Alzheimer
 - La livraison de repas à domicile
 - La Fondation PassePartout
 - Les cabinets de physiothérapie
 - ProSenectute
- développer des soutiens logistiques et/ou financiers pour la livraison de repas à domicile.



Thème n° 4

Vie associative et communautaire, développement personnel



Comme en témoigne le nombre de sociétés locales, la Vallée de la Jogne est riche en activités. Les communes connaissent une vie associative très animée.

De nombreuses manifestations sont également proposées tout au long de l'année par les sociétés locales, sportives et culturelles.

Il est envisageable de :

- créer une bourse au bénévolat pour:
 - l'accompagnement aux cultes, à des thés dansants, à des expositions, aux concerts du Cantorama, à des promenades/petites randonnées, à des manifestations proposées dans la Vallée, des lectures, des cours d'informatique, des projets intergénérationnels (aide aux devoirs), etc. ;
 - L'accompagnement dans l'utilisation et les réparations des équipements informatiques, des smartphones et autres appareils numériques ;
 - Les transports chez le médecin, à la pharmacie, etc. ;
- développer un partenariat avec le Home de la Vallée de la Jogne pour favoriser la participation aux activités internes et externes ;
- développer des activités au niveau communal avec la participation des sociétés de jeunesse :
 - Fête de Noël des aînés
 - Fête des jubilaires avec présence des autorités communales locales
 - Fête de la brisolée et manifestations ponctuelles
 - Match aux cartes
 - Tournois de pétanque ;
- mettre en place des cours de pilates, de yoga, ou autre prestations favorisant la prévention des chutes ;
- encourager les sociétés à organiser des prestations adaptées aux seniors ;
- soutenir des projets intergénérationnels, par exemple un échange entre des seniors et des classes primaires selon les objectifs de Pro Senectute ;

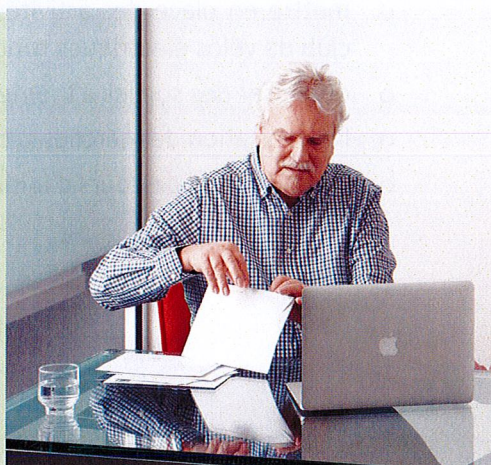


- o organiser des conférences et ateliers avec le Parc naturel régional, avec des artistes locaux, etc. ;
- o mettre en place des activités sportives extérieures et de loisirs adaptés, tel qu'un club de vélos électriques triporteurs ;
- o organiser des sorties à thème : Chemins de Compostelle, etc. ;
- o l'organisation de marches groupées en village et sur les sentiers ;
- o l'organisation de cours d'initiation au vélo électrique pour les seniors.



Thème n° 5

Information et communication



La Vallée de la Jogne n'offre actuellement pas de dispositif de communication propre aux retraités et seniors. L'enquête relève un manque d'informations sur les activités et prestations offertes à cette population. Le moyen le plus utilisé reste la presse locale, avec une attente de l'administration communale qui doit jouer un rôle clé dans la communication et l'information.

Il est envisageable de :

- créer des onglets ou mémentos spécifiques à la communication destinée aux seniors et retraités :
 - dans l'Echo Val-de-Charmey
 - au pilier public de chaque commune
 - aux bureaux communaux
 - sur le site internet de chaque commune ;
- mettre à jour le guide senior du RSSG ;
- créer un poste d'animateur(trice) social(e) à temps partiel en collaboration avec ProSenectute ;
- maintenir une continuité de la Commission Seniors+ afin de garantir l'aboutissement des projets, leur pérennisation et leur adaptation à l'évolution de la société et des moyens.



Plan de mesures 2021-2025 et mise en place

Le « Plan de mesures » 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Seniors+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission Seniors de la Vallée de la Jogne (Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Jaun et Val-de-Charmey).

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par les Conseils communaux entendent contribuer à atteindre les objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors, à savoir l'inclusion des seniors, la promotion de leur autonomie, la reconnaissance de leurs besoins et la valorisation de leurs compétences.

Les actions concrètes retenues pour ce « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction des besoins recensés par les seniors de nos communes, selon les résultats de l'enquête réalisée en 2019.

Il est clair que ces actions proposées nécessitent d'être individuellement approfondies par une étude de faisabilité. Cette étude doit prendre en compte leur degré de complexité dans leur mise en œuvre, selon les moyens financiers à disposition et les ressources humaines nécessaires, compte tenu des possibilités de réseautage (pour éviter de « réinventer la roue ») et d'harmonisation de ces actions au niveau régional. Mais il est surtout important que ces actions soient pérennisées dans le temps et que l'on puisse en assurer le développement et l'adaptation dans l'avenir.

Thème 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

Mesure retenue :	Mise à disposition de sacs poubelles gratuits pour les personnes incontinentes.
Mesure retenue :	Nomination d'une personne de référence travaillant à l'administration communale.
Mesure retenue :	Mise à disposition ponctuelle d'un(e) assistant(e) sociale pour la Vallée de la Jogne, d'entente avec les assistants sociaux de Pro Senectute.



Thème 2 : Infrastructures et habitat

Mesure retenue :	Amélioration du sentier existant qui relie les communes des 3C.
Mesure retenue :	Création d'un chemin intergénérationnel en collaboration avec le Home.
Mesure retenue :	Pose de bancs sur les chemins publics.

Thème 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

Mesure retenue :	Création d'un « PassePartout » à l'échelle de la Vallée de la Jogne, d'entente avec celui qui fonctionne en Gruyère.
------------------	--

Thème 4 : Vie associative et communautaire, développement personnel

Mesure retenue :	Création d'une bourse au bénévolat via une plateforme, notamment pour les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Surveillance des devoirs des élèves du primaire o Récolte des déchets à domicile pour les seniors non véhiculés o Aides pour transports divers (médecin, etc.) o Autres aides ponctuelles en fonction des besoins
Mesure retenue :	Favoriser l'organisation d'activités pour les seniors telles que le Noël des aînés, tournois de pétanque, etc.

Thème 5 : Information et communication

Mesure retenue :	Création d'onglets ou mémentos spécifiques à la communication destinée aux seniors et aux retraités.
------------------	--



Le présent « Plan de mesures » 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en cinq exemplaires.

Originaux : - Communes de Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Jaun et Val-de-Charmey
- Commission seniors de la Vallée de la Jogne

Copie : - DSAS

Au nom de la Commission seniors de La Vallée de la Jogne

La Secrétaire

Sabrina Negrini

Le Président

Benjamin Brülhart

Au nom du Conseil communal de Châtel-sur-Montsalvens

La Secrétaire

Marlène Rime-Jordan



Le Syndic

Eric Barras

Au nom du Conseil communal de Crésuz

La Secrétaire

Sabrina Negrini



Le Syndic

Nicolas Roschi



Au nom du Conseil communal de Jaun

Le Secrétaire

Aldo Buchs



Le Syndic

Jean-Claude Schuwey

Au nom du Conseil communal de Val-de-Charmey

La Secrétaire

Aurore Maillard



Le Syndic

Etienne Genoud